

SÉNAT

Le mercredi 20 novembre 1867

La séance est ouverte à 3 heures.

Un débat de caractère officieux s'engage sur la présence d'étrangers à la tribune des sénateurs à la Chambre des communes. Au cours de cet échange qui s'est prolongé et qui était quelque peu polisson, on a laissé entendre que ces sièges étaient parfois occupés par des personnes invitées par les sénateurs, ce qui en privait certains collègues. Après bien des suggestions, il a été résolu, sur la motion de l'honorable M. Campbell, que désormais des places seront réservées dans la tribune pour les membres du Sénat et que l'Orateur de la Chambre des communes devra remettre des billets pour les sièges supplémentaires. Les intéressés s'adresseront à lui pour les obtenir.

Différentes pétitions ont été présentées. Entre autres, celle de l'honorable Billa Flint de la part de certains habitants de Belleville pour demander la création d'une banque locale.

L'honorable M. Campbell, en réponse à une requête, dépose le texte des instructions royales envoyées à Son Excellence au sujet de l'adoption de projets de loi par le Parlement.

La Chambre des communes fait parvenir un message au Sénat, par l'entremise de MM. Mackenzie et Young pour annoncer la création du comité des impressions de la Chambre des communes. On y demande que le comité sénatorial des impressions collabore avec le comité des Communes au cours de la session en formant un comité mixte.

Sur la motion de l'honorable M. Campbell, on prie le comité sénatorial des impressions de donner suite à cette requête.

L'honorable M. Wark annonce que, vendredi prochain, il proposera qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général pour lui demander de faire déposer à la Chambre copie de la correspondance échangée entre le gouvernement impérial de Sa Majesté, le gouvernement de l'ancienne province du Canada, le gouvernement du Dominion et la compagnie de la baie d'Hudson relativement aux réclamations de cette compagnie sur le territoire du Nord-Ouest et au transfert de ces réclamations. On demande aussi copie des notes explicatives rédigées sous la direction de ces gouvernements en vue d'établir des communications

avec ce territoire, surtout avec la vallée de la rivière Rouge, et on veut savoir ce que coûterait pareille entreprise.

LE CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

En réponse aux questions de l'honorable M. Tessier:

L'honorable M. Campbell déclare que le gouvernement a l'intention de présenter un projet de loi au sujet du chemin de fer Intercolonial au cours de la première partie de la session. Que le tracé doit d'abord être approuvé par le gouvernement impérial avant que l'on puisse obtenir l'argent nécessaire à sa construction. Après avoir fait enquête, le gouvernement du Dominion présentera ses recommandations au gouvernement impérial.

L'honorable M. Tessier ajoute qu'il retirera la demande de rapports, de documents et de la correspondance sur le chemin de fer Intercolonial rédigés depuis la dernière session, puisqu'une demande semblable a été présentée à l'autre Chambre et qu'il est inutile de multiplier les dépenses. Puisqu'un projet de loi doit être présenté, il espère toutefois que tous les documents nécessaires à la bonne intelligence de la question seront fournis. Il ne retiendra pas le Sénat plus longtemps au sujet du tracé du chemin de fer. Il signale simplement que la question est très importante. Toute erreur serait irréparable. On peut même dire que du choix d'un parcours judicieux dépend dans une très large mesure la prospérité de l'union.

L'honorable M. Campbell déclare que les documents seront fournis sous peu.

L'honorable M. Ryan annonce que, le lundi 25 courant, il demandera au gouvernement s'il a l'intention d'inclure dans les crédits, qu'il doit soumettre au Parlement cette session-ci, une somme égale à la moitié des subventions généralement accordées aux institutions de charité et aux cercles littéraires, de façon que le changement de régime gouvernemental ne les prive pas de revenus. Ces institutions ont déjà reçu des subventions pour l'année se terminant le 31 décembre. Les gouvernements locaux n'existent que depuis le 1^{er} juillet dernier.

LES NAVIRES À VAPEUR DE LA CUNARD

L'honorable M. McCully prend la parole pour présenter les demandes dont il a donné préavis. D'abord, le service de la Cunard à